

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2471

13 octobre 2011

SOMMAIRE

Accumalux Industrial	118562	Crédit Suisse (Luxembourg) S.A.	118592
Accumalux Mold Technology	118562	Dalazo S.A.	118593
AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l.	118572	Darthman S.A.	118593
Arbeco S.A., SPF	118572	Data Graphic SA	118593
Architektur & Design S.à r.l.	118573	DdC Consulting S.à r.l.	118592
B2 Print S.à r. l.	118573	Delphin-Kommunikation S.à r.l.	118593
Belle Tec S.A.	118573	Dematic Group S.à r.l.	118593
Blackstone / GSO Market Neutral Credit Funding (Luxembourg) S.à r.l.	118573	Dome Luxembourg S.A.	118594
B.O.A. Group S.A.	118573	Driven S.A.	118594
CAD Consulting S.A.	118574	Eau Rouge Participations S.A.	118605
Café - Restaurant WALDHAF S.à r.l. ..	118574	Effequatro S.A.	118606
Carmelia Investments S.A.	118575	ElySION Braunschweig S.à r.l.	118594
Carmelia Investments S.A.	118575	ElySION Dessau S.à r.l.	118594
Carrières S.à r.l.	118590	ElySION Kappeln S.à r.l.	118594
Cegedel International S.A.	118591	ElySION Winzlar S.à r.l.	118606
Chemservice S.A.	118590	Embrun S.A.	118606
Chester Properties I S.à r.l.	118591	EREA Investissement S.A.	118606
Chester Properties I S.à r.l.	118591	Eufitel S.à r.l.	118606
Clas Invest S.A.	118591	Grayson S.à r.l.	118592
Clayax Acquisition Luxembourg 4	118562	HECF Edmund S.à r.l.	118595
Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.à r.l.	118575	Okommo S.A.	118607
Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A.	118575	Omuti S.A.	118607
CNOOC Luxembourg S.à r.l.	118592	Oscar B Saràl	118607
Codilink S.à r.l.	118574	Panattoni Swiss Development S.à r.l. ...	118607
Comifar Holding S.A.	118574	Podalski Investments S.à r.l.	118608
Covidien International Finance S.A.	118592	Pro-Déco International S.A.	118608
		Profimolux	118608
		Red Earth Holdings S.à r.l.	118608
		R&M Trockenbau S.à r.l.	118608

Accumalux Industrial, Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 70.294.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mai 2011.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de:

- reconduire les mandats d'Administrateur de Messieurs Charles-Louis Ackermann, Dominique Laval, Alberto Pezzotti et Sergio Pezzotti pour un terme de 6 années, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2017.

- reconduire le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Pierre Hardt pour un terme de deux ans arrivant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 17 mai 2011.

Pour la société

Monsieur Charles-Louis ACKERMANN / M. Sergio PEZZOTTI

Président / Vice - Président

Référence de publication: 2011119813/19.

(110137662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Accumalux Mold Technology, Société Anonyme.

Capital social: EUR 372.000,00.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 57.635.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 02 mai 2011.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de:

- Renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur David Cook pour un terme de trois années venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 02 mai 2011.

Pour la société

M. Jean-Pierre HARDT / M. Charles-Louis ACKERMANN

Président / Vice - Président

Référence de publication: 2011119814/17.

(110137661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Clayax Acquisition Luxembourg 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 162.802.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first day of August,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Spie BondCo 3 S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, organised and existing under Luxembourg law and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 161.836 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 1st August 2011.

The said proxy initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Clayax Acquisition Luxembourg 4" (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

- (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
- (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office in this context will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate, with the prior consent of the pledgee under any pledge agreement which may be in existence over the Shares.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to acquire, hold and dispose of a participation, in any form whatsoever, in Clayax Acquisition Luxembourg 4 SCA (as such name may be amended from time to time) and to act as unlimited shareholder and manager of Clayax Acquisition Luxembourg 4 SCA (as such name may be amended from time to time);

3.2 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of bonds, loans, notes, debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future), and to purchase, redeem, convert and pay off those securities and to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.3 to enter into any guarantee or upstream guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge, pledge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit in the accomplishment and development of its object; for the purposes of this Article 3.3 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.4 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500.-) shares with a nominal value of one Euro (€1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) or the Manager(s) as the case may be subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) or the Manager(s) as the case may be subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 To the full extent permitted by law, the Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, wilful misconduct, gross negligence or criminal conduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of fraud, wilful misconduct, gross negligence or criminal conduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

8.5 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any two Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board Meetings shall meet upon call by any one Manager at the Registered Office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. If and for so long that a pledge is in existing over the Shares and to the extent this would be required under any such pledge agreement, the pledgee shall be informed of the date and place of any Board Meeting in the conditions (including as to timing) as may be provided for in any such pledge agreement.

12.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.4 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.6.

12.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.6 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.7 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.8 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative. For so long as there exists a pledge over the Shares in the Company and to the extent required for in such pledge agreement, a copy of the notice (if any) and the agenda of the meeting shall be provided to the pledgee.

13.7 Shareholders' Meetings shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg and at a time as may be specified in the respective notice of meeting.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9

13.9.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder (and the pledgee in accordance with any pledge agreement which may be in existence over the Shares in issue in the Company) receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.9.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders.

13.9.3 Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.9.1 and the above provisions of Article 13.9.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

13.10 In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on Financial Collateral Arrangement, as amended from time to time, the voting rights attaching to the Shares may be exercised by any person in favour of whom such Shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent provided for in any pledge agreement entered into over the Shares of the Company, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a Shareholders' Meeting or the adoption of Shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the Board of Managers to convene a Shareholders' Meeting and to request items to be added to the agenda, and to propose and adopt resolutions in written form (to the extent permitted by law). Any such pledge agreement between a Shareholder and a pledgee governing the above rights shall be given effect to by the Company. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, to the extent provided for in any pledge agreement entered into over the Shares of the Company, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Spie BondCo 3 S.C.A.	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (€1,200.-).

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following person are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- M. Philippe Leclercq, born on 18 May 1968 in Liège, Belgium, residing at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- M. Yves Cheret, born on 1st May 1966 in Eupen, Belgium, residing at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Laurence Goblet, born on 27 February 1981 in Malmedy, Belgium, residing at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Theresa Gore, born on 19 March 1964 in New York, U.S.A, residing at 375 Park Avenue, 18th floor, New York, NY 10152 U.S.A.; and

- M. Eric Rouzier, born on 29 July 1975 in Bergerac, France, residing at Cleveland House, 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, United Kingdom.

2) The Company shall have its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier jour du mois d'août.

Pat devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg

A COMPARU

Spie BondCo 3 S.C.A, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existante selon les lois luxembourgeoises et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.836 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Sara Lecomte, par procuration donnée le 1^{er} août 2011.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Telle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée:

1. Formes sociale et Nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de "Clayax Acquisition Luxembourg 4" (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se produiraient ou seraient jugés imminents, le Siège Social de

la Société pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision, dans ce contexte, de transfert du Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) avec l'accord préalable du bénéficiaire de tout nantissement selon les dispositions d'un contrat de nantissement qui pourrait être conclu sur les Parts Sociales.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 de détenir, gérer et disposer d'une participation, sous n'importe quelle forme, dans Clayax Acquisition Luxembourg 4 SCA (ce nom pouvant être modifié de temps à autre), et d'agir en qualité d'associé commandité et de gérant commandité de Clayax Acquisition Luxembourg 4 SCA (ce nom pouvant être modifié de temps à autre);

3.2 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations, de notes, de prêts, d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs), et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres et d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.3 de conclure toute garantie ou garantie à des sociétés mère ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme par toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne ("Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou toute Entité Holding qui a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge, gage ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs (présents et futurs) ou par tout autre moyen de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée dans l'accomplissement et le développement de son objet; pour les besoins de cet Article 3.3 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de (y compris par avance d'argent, achat ou souscription de parts sociales ou autres titres et achat d'actifs ou de services), d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.4 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux, sous réserve de dispositions contraires prévues par présents Statuts.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions y afférentes de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société

considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi de 1915 sont remplies;

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Dans la mesure de ce qui est permis par la loi, la Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

8.5 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.1.2 si la Société est administrée par plus d'un Gérant, deux de ces Gérants;

10.1.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société à plus d'un Gérant, deux de ces Gérants pourra déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour accomplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires ainsi que leur rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Les Réunions du Conseil se tiendront sur convocation d'un Gérant au Siège Social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation à la réunion. Si et dans le cas où il existe un nantissement sur les Parts Sociales, et dans la mesure où cela est requis dans tout contrat de nantissement, le bénéficiaire du nantissement devra être informé de la date et du lieu de toute Réunion du Conseil dans les conditions (en ce inclus l'heure) fournies dans tout contrat de nantissement.

12.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et

formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.4 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.6.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.6 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.7 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

12.8 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (l'"Assemblée Générale des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé. Tant qu'il existe un nantissement sur les Parts Sociales de la Société et dans la mesure où cela est requis dans tout contrat de nantissement, une copie de la convocation (s'il y en a une) et de l'ordre du jour de la réunion devront être fournis au bénéficiaire du nantissement.

13.7 Les Assemblées Générales des Associés peuvent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre lieu situé à Luxembourg et au moment indiqué sur la convocation.

13.8 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

13.9

13.9.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Assemblées Générales pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé (et le bénéficiaire du nantissement conformément à tout contrat de nantissement qui peut être conclu sur les Parts Sociales émises par la Société) reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.9.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés.

13.9.3 Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des

Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.9.1 et les dispositions ci-dessus de l'article 13.9.2, indépendamment du fait que tous les Associés aient voté ou non.

13.10 Conformément à l'article 9 de la loi en date du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, telle que modifiée de temps à autres, les droits de vote attachés aux Parts Sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle les Parts Sociales ont été nanties assujetti et conformément au contrat de nantissement y relatif. Cette personne pourra, si et dans la mesure où cela est prévu dans tout contrat de nantissement qui peut être conclu sur les Parts Sociales émises par la Société, également exercer les droits de l'Associé concerné en ce qui concerne la convocation aux Assemblée Générale des Associés ou l'adoption des résolutions des Associés, y inclus, afin d'écarter tout doute, le droit de demander au Conseil de Gérance de convoquer une Assemblée Générale des Associés et de demander d'ajouter des points à l'ordre du jour, et de proposer et adopter les résolutions sous forme écrite (dans la mesure où cela est permis par la loi). Tout contrat de nantissement entre un Associé et un bénéficiaire de nantissement qui régit les droits ci-dessus devra être appliqué par la Société. Une fois que le bénéficiaire du nantissement a décidé d'exercer les droits ci-dessus, dans la mesure où cela est prévu dans tout contrat de nantissement qui peut être conclu sur les Parts Sociales émises par la Société, toute décision sera valablement adoptée seulement si adoptée conformément aux dispositions précédentes.

14. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice comptable de la Société débute à la date de son incorporation et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates incluses).

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires à ou aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés puissent être recouvrées auprès du ou des Associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé pourra, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi Luxembourgeoise. En complément de ces Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Spie BondCo 3 S.C.A.	12,500 Parts Sociales
Total:	12,500 Parts Sociales

Toutes ces Parts Sociales ont été intégralement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représentant le capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ à mille deux cents Euro (1.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés, a adopté les résolutions suivantes:

(1) Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société pour une période indéterminée et avec effet immédiat:

- M. Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, résidant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Yves Cheret, né le 1^{er} mai 1966 à Eupen, Belgique, résidant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Laurence Goblet, née le 27 février 1981 à Malmedy, Belgique, résidant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Theresa Gore, née le 19 mars 1964 à New York, Etats-Unis, résidant au 375 Park Avenue, 18^e étage, New York, NY 10152 Etats-Unis; et

- M. Eric Rouzier, né le 29 juillet 1975 à Bergerac, France, demeurant au Cleveland House, 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, Royaume Uni.

(2) Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT le présent acte a été établi à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes Statuts.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 août 2011. Relation: LAC/2011/35189. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 08 août 2011.

Référence de publication: 2011115191/539.

(110132420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.266.

Extrait des résolutions adoptées par le gérant de la Société en date du 23 août 2011:

1. la démission des gérants:

- Tomas Lichy, avec adresse à 26 Rue Philippe II 2340 Luxembourg a été acceptée avec effet au 23 août 2011

- Lorenzo Patrassi avec adresse à 26 Rue Philippe II 2340 Luxembourg a été acceptée avec effet au 23 août 2011

- Iain McLeod avec adresse à 59 Cité Millewee 8064 Luxembourg a été acceptée avec effet au 23 août 2011

2. la nomination du gérant Victoria Management Services SA, avec adresse à 58 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 23 août 2011 et ce, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011119819/17.

(110137650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Arbeco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011119822/10.

(110137594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Architektur & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 85.849.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011119823/10.

(110137977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 27.633.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011119825/10.

(110138001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Blackstone / GSO Market Neutral Credit Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 159.066.

Extrait des résolutions écrites date du 10 août 2011

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Aidan J.Foley, né le 08 Décembre 1976 à Waterford en Irlande, demeurant professionnellement au 16 Avenue Pasteur au Luxembourg, à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 10 Août 2011.
- De nommer Mme. Agnes Csorgo, née le 27 Juillet 1978 à Hatvan en Hongrie, demeurant professionnellement au 16 Avenue Pasteur au Luxembourg, à la fonction de gérante de catégorie B avec effet au 10 Août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Août 2011.

Référence de publication: 2011119829/15.

(110137721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Belle Tec S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.842.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011119831/10.

(110137972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

B2 Print S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 117.584.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011119834/10.

(110138061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Café - Restaurant WALDHAF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2712 Waldhof, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 43.467.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011119836/10.

(110137853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Codilink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 547.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, avenue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.883.

La dénomination de l'associé suivant Apax Diamant, représenté par Apax Partners S.A. ,avec siège social au 45, Avenue Kléber, 75784 Paris, France a changé et est désormais Alpha Diamant, représenté par Apax Partners S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011119838/12.

(110137624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Comifar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.345.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2011

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- FIDEWA Audit S.A., 43, boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, en remplacement de EWA REVISION S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011119839/13.

(110137764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

CAD Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.886.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 15 mars 2011:

1. L'Assemblée accepte la démission avec effet au 25 janvier 2011 d'un Administrateur de la société:

Madame Nancy Evrard

2. L'Assemblée confirme la nomination en remplacement d'un nouvel Administrateur avec effet au 25 janvier 2011, à savoir:

Monsieur Alain Donckers, administrateur de sociétés, né le 08 octobre 1962 à Charleroi (Belgique), demeurant à B 5650 Walcourt rue des Bergers 37.

3. L'Assemblée constate qu'à dater du 25 janvier 2011, le Conseil d'Administration se compose de la manière suivante:

d) Monsieur Christian Collard,

demeurant à B-1330 Rixensart, 12, Avenue des Ramiers, (Belgique)

Administrateur et Administrateur délégué

e) Monsieur Guy Carpentier,

demeurant à F-78860 Saint-Nom-la Bretèche, Chemin des Longues Raies, (France)

Administrateur

f) Monsieur Alain Donckers

demeurant à B 5650 Walcourt, rue des Bergers 37

Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christian Collard

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011119843/29.

(110137681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Carmelia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.169.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2011

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claire Alamichel, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Carmelia Investments S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011119846/14.

(110137718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Carmelia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.169.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Carmelia Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2011119847/12.

(110137719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

**Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.831.

—
In the year two thousand and eleven, on the first of August

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Spie BondCo 3 S.C.A. (previously named "Clayax Acquisition Luxembourg 3 S.C.A.") a corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions"), with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated and existing under Luxembourg law and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 161.836 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 1 August 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder of Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.831 and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 28 June 2011, whose articles of incorporation have

not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles"). The Articles have not been amended since then.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the legal form of the Company, in order to transform it from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions).

1.1 Change of the name of the Company into "Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A."

1.2 Acknowledgment and approval of the report established by Ernst & Young S.A., a réviseur d'entreprises agréé, as required by article 31-1 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "Law"), and whose conclusions are as follows:

"Based on our review and in the context of what is mentioned above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the subscribed capital of Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.à r.l., which is composed of the subscribed capital as of 25 July 2011 in the amount of EUR 12.500 as well as the planned contribution in cash as of 29 July 2011 in the amount of EUR 18.500 is not at least equal to the number and the nominal value of its shares amounting to EUR 31.000 as of 29 July, 2011."

1.3 Decision to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into twelve thousand five hundred (12,500) limited shares and decision to increase the share capital of the Company for an amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500.-) and to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) by creating and issuing eighteen thousand four hundred ninety nine (18,499) new limited shares and one (1) unlimited share each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) to be subscribed and paid in cash for an aggregate amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500.-). Subscriptions and payments in cash of the new shares as follows:

- Clayax Acquisition Luxembourg 4, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 5, rue Guillaume Kröll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated and existing under Luxembourg law and not yet registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies, declares to subscribe to the ownership of one (1) limited share and one (1) unlimited share having a par value of one Euro (EUR 1.-) for an aggregate amount of two Euro (EUR 2.-) and to fully pay up such shares by a contribution in cash; and

- Spie BondCo 3 S.C.A., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of eighteen thousand four hundred ninety eight (18,498) limited shares each having a par value of one Euro (EUR 1.-) for an aggregate amount of eighteen thousand four hundred ninety eight Euro (EUR 18,498.-) and to fully pay up such shares by a contribution in cash.

1.4 Acknowledgment and acceptance of the resignation of Mr. Philippe Leclercq, Mr. Yves Chéret, Mrs. Laurence Goblet, Mrs. Theresa Gore and Mr. Eric Rouzier, as managers of the Company and discharge to them.

1.5 Decision that Clayax Acquisition Luxembourg 4, the holder of the unlimited share, shall be general partner and manager of the Company (the "Manager").

1.6 Decision to introduce a new article 5.2 in the Articles providing for an authorised capital clause of an amount of three hundred fifteen million Euro (€ 315,000,000.-) so as to allow the Manager to issue new limited shares and to increase the share capital within the limits of the authorized capital in one or several installments and to grant to the Manager the right to increase the share capital by limiting and cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders.

In relation to the introduction of the authorised capital clause in the Articles, acknowledgment and approval of the special report of the Manager foreseen by Article 32-3 (5) of the Law, on the authorisation to be given to the Manager by the shareholders to limit or cancel the preferential rights to subscription of the existing shareholders with respect to the future increase of the subscribed share capital of the Company, within the framework of the authorised capital clause.

1.7 Decision to fix the date of the annual statutory general meeting of Shareholders of the Company on the first Wednesday of June at 1.30 p.m. in each year in the City of Luxembourg.

1.8 Decision to appoint Ernst & Young S.A, with professional address at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, as réviseur d'entreprises agréé of the Company.

2. Full restatement of the Articles in order to adapt them to the new form of the Company and so as to reflect the resolutions contemplated above and with the new object clause to read as follows:

"to act as an investment holding company and to hold, manage and dispose of participation in other companies (including Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A. and Clayax Acquisition Luxembourg 4 as such names may be amended from time to time) and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit in the accomplishment and development of its object and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of bonds, loans, notes, debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities; to enter into any guarantee or upstream guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge, pledge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means in any way the Manager thinks fit in the accomplishment and development of its object; for the purposes of this Article 3.4 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

3. Miscellaneous.

After deliberation, the shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to a corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions") and to take the following decisions:

(i) The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A."

(ii) The Sole Shareholder acknowledges and approves the report established by Ernst & Young S.A, a réviseur d'entreprises agréé, as required by article 31-1 of the Law and whose conclusions are as follows:

"Based on our review and in the context of what is mentioned above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the subscribed capital of Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.à r.l., which is composed of the subscribed capital as of 25 July 2011 in the amount of EUR 12,500.- as well as the planned contribution in cash as of 29 July 2011 in the amount of EUR 18,500.- is not at least equal to the number and the nominal value of its shares amounting to EUR 31,000.- as of 29 July, 2011."

(iii) The Sole Shareholder resolves to convert the twelve thousand five hundred (12,500) shares into twelve thousand five hundred (12,500) limited shares each having a nominal value of 1 Euro (EUR 1.-) and to increase the share capital of the Company for an amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) by creating and issuing eighteen thousand four hundred ninety nine (18,499) new limited shares and one (1) unlimited share, each having a nominal value of 1 Euro (EUR 1.-) (the "New Shares").

The New Shares are subscribed and fully paid in cash as follows:

- Clayax Acquisition Luxembourg 4, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated and existing under Luxembourg law and not yet registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies, declares to subscribe to the ownership of one (1) limited share and one (1) unlimited share having a par value of one Euro (EUR 1.-) for an aggregate amount of two Euro (EUR 2.-) and to fully pay up such shares by a contribution in cash; and

- Spie BondCo 3 S.C.A., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of eighteen thousand four hundred ninety eight (18,498) limited shares each having a par value of one Euro (EUR 1.-) for an aggregate amount of eighteen thousand four hundred ninety eight Euro (EUR 18,498.-) and to fully pay up such shares by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

(iv) The Shareholders acknowledge and accept the resignation of Mr. Philippe Leclercq, Mr. Yves Chéret, Mrs. Laurence Goblet, Mrs. Theresa Gore and Mr. Eric Rouzier, as managers of the Company with immediate effect and, unanimously resolve to give full discharge to them until today for the accomplishment of their mandate.

(v) The Shareholders resolve that Clayax Acquisition Luxembourg 4, aforementioned, the holder of the unlimited share, shall be the general partner and manager of the Company (the "Manager").

(vi) The Shareholders resolve to introduce a new article 5.2 in the Articles providing for an authorised capital clause of an amount of three hundred fifteen million Euro (€ 315,000,000.-) and to allow the Manager to issue new limited shares and to increase the share capital within the limits of the authorized capital in one or several installments and to grant to the Manager the right to increase the share capital by limiting and cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders.

In relation to the introduction of the authorised capital clause in the Articles, the Shareholders acknowledge and approve the special report of the Manager foreseen by Article 32-3 (5) of the Law on the authorisation to be given to the Manager by the shareholders to limit or cancel the preferential subscription rights of the existing shareholders with respect to the future increase(s) of the subscribed share capital of the Company within the framework of the authorised capital clause.

(vii) The Shareholders resolve to fix the date of the annual statutory general meeting of Shareholders of the Company on the first Wednesday of June at 1.30 p.m. in each year in the City of Luxembourg.

(viii) The Shareholders resolve to appoint Ernst & Young S.A, with professional address at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, as réviseur d'entreprise agréé of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend and restate the Articles of the Company in order to adapt the articles to the new form of the Company and to reflect the resolutions above (and including without limitation, to amend its name, to adapt the share capital structure and to amend the corporate object of the Company) as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A." (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager as defined in Article 8.1 (the "Manager");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office in this context will be made by the Manager, with the prior consent of the pledgee under any pledge agreement which may be in existence over the Shares or other securities in issue in the Company.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to hold, manage and dispose of participation in other companies (including Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A. and Clayax Acquisition Luxembourg 5 as such names may be amended from time to time) and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit in the accomplishment and development of its object and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.3 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of bonds, loans, notes, debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.4 to enter into any guarantee or upstream guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or

without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge, pledge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means in any way the Manager thinks fit in the accomplishment and development of its object; for the purposes of this Article 3.4 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.5 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is thirty one thousand Euro (€ 31,000.-) divided into one share (1) with a nominal value of one Euro (€1.-) ("action de commandité", the "Unlimited Share") held by the unlimited shareholder and thirty thousand nine hundred ninety-nine limited shares (30,999) with a nominal value of one Euro (€1.-) each ("actions de commanditaire", the "Limited Shares").

5.1.1 "Shares" means the Unlimited Share and the Limited Shares and " Share" shall be construed accordingly;

5.1.2 "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and " Shareholder" shall be construed accordingly;

5.1.3 "Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Share;

5.1.4 "Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares and "Limited Shareholders" shall be construed accordingly.

5.2 Authorised share capital

5.2.1 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is three hundred fifteen million Euro (€ 315,000,000.-).

5.2.2 The Manager is authorised to issue Limited Shares ("Manager Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after the date of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves (including in favour of new Shareholders) or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law.

5.2.3 The Manager is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this Article 5 in order to reflect and record any change of issued and authorised Share capital made pursuant to Article 5.2.2;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with Luxembourg Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

5.3 The Shares are in registered form and may not be converted into bearer form.

5.4 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) or the Manager as the case may be, subject to the 1915 Law and these Articles.

5.5 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) or the Manager as the case may be, subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.6 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.7 Without prejudice to Article 5.2, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.8 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital and/or its Authorised Capital subject as provided in the 1915 Law.

5.9 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine provided that all such Shares are treated equally.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law, provided that any transfer of the Unlimited Share must also comply with Article 7.2 and Article 7.3.

7.2 Any transfer of the Unlimited Share shall be subject to the passing of Shareholders' Resolutions:

7.2.1 approving the transfer; and

7.2.2 amending Article 8.1 to reflect the replacement as Manager of the transferor of the Unlimited Share by the transferee.

7.3 As long as it may exist a pledge over the Shares or other securities in issue in the Company, the Manager shall not be entitled to transfer any of its Shares, (including for the avoidance of doubt Limited Shares and Unlimited Shares) without the prior approval of the pledgee in accordance with the provisions of such pledge agreement.

8. The manager.

8.1 The Company will be managed by Clayax Acquisition Luxembourg 4 in its capacity as sole Unlimited Shareholder or "actionnaire commandité" (the "Manager").

8.2 The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

8.3 A Manager may be removed from office at any time for any reason by a Shareholders' Meeting adopted in the same manner as is provided for by Luxembourg Law and these Articles for the amendment of the Articles. If following the removal of the Manager from office, there is no other Manager, then the Manager must be immediately replaced by a new Manager who must be an Unlimited Shareholder by Shareholders Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles. The Manager to be removed will not have any veto right in its capacity as Unlimited Shareholder relating to its removal and/or replacement. A removal of a Manager will not terminate the Company.

8.4 In the event of the death, legal incapacity or inability to act of the Manager, the Company will not terminate and relevant provisions of the Law shall apply.

9. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1 the Manager, acting by any legal representative or representatives;

9.2 any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Articles 10.1 or 10.4 to the extent such a power has been delegated to him.

10. Delegation of powers.

10.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated by the Manager to one or more agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

10.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

10.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Manager except that the first Daily Manager or Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

10.4 The Manager may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.5 No powers will be delegated by the Manager to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Company.

11. Liability of the shareholders.

11.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by Luxembourg Law, including article 102 of the 1915 Law.

11.2 The Limited Shareholders shall not act on behalf of the Company other than by exercising their rights as shareholders in general meetings of the Company and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid).

12. Auditor.

12.1 The Company is supervised by a supervisory board or certified auditors (réviseur d'entreprise agréé), in the latter case where such appointment as required by the law or where such appointment is permitted by law and chosen by the Company (the statutory auditor and certified auditor both referred to as the "Auditor").

12.2 The general meeting appoints the Auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the Auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

12.3 The Auditor(s) may be re-appointed.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The meeting of Shareholders (the "Shareholders' Meeting") shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the Laws, and shall not have any powers reserved to the Manager. The Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-a-vis third parties or amending the Articles without the need of the agreement of the Manager.

13.2 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.3 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 13.4, 13.5 and 16, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.4 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.5.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.5.2 If the first of the conditions in Article 13.5.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented. 13.5.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast (the Manager having no veto right). Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.6 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative. For so long as there exists a pledge over the Shares in the Company and to the extent required for in such pledge agreement, a copy of the notice (if any) and the agenda of the meeting shall be provided to the pledgee.

13.7 Shareholders' Meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg and at a time as may be specified in the respective notice of meeting.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Manager shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the first Wednesday of June at 1.30 p.m. in each year in the City of Luxembourg.

13.13 The Manager and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital (and the pledgee

in accordance with any pledge agreement which may be in existence over the Shares in issue in the Company) require this in writing with an indication of the agenda.

13.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters. To the extent required under any pledge agreement which may be in existence over the Shares in issue in the Company, copies of notice including the agenda of the meeting shall be sent to the pledgee.

13.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital (and the pledgee in accordance with any pledge agreement which may be in existence over the Shares in issue in the Company) may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

13.16 In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on Financial Collateral Arrangement, as amended from time to time, the voting rights attaching to the Shares may be exercised by any person in favour of whom such Shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent provided for in any pledge agreement entered into over the Shares of the Company, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a Shareholders' Meeting or the adoption of Shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the Manager to convene a Shareholders' Meeting and to request items to be added to the agenda, and to propose and adopt resolutions in written form (to the extent permitted by law). Any such pledge agreement between a Shareholder and a pledgee governing the above rights shall be given effect to by the Company. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, to the extent provided for in any pledge agreement entered into over the Shares of the Company, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions.

14. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation (i.e. 28 June 2011) and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

15.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Manager may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

17. Interpretation and Luxembourg law. In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier août,

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Spie BondCo 3 S.C.A. (anciennement dénommée "Clayax Acquisition Luxembourg 3 S.C.A.") une société en commandite par actions, ayant son siège social situé 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existant en vertu des lois de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.836 (l'"Associé Unique"),

Ici représentée par Sara Lecomte, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 1^{er} août 2011. Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, est l'associé unique de Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.831 (la "Société") et constituée en vertu d'un acte rédigé par le notaire susmentionné en date du 28 juin 2011, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la forme sociale de la Société pour la transformer de société à responsabilité limitée en société en commandite par actions.

1.1 Modification du nom de la Société en "Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A."

1.2 Confirmation et approbation du rapport établi par Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises agréé, tel que requis par l'article 31-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, modifiée (la "Loi"), et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur la base de notre revue et dans le contexte de ce qui est mentionné ci-dessus, rien ne nous permet de penser que le capital de Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.à r.l. composé du capital souscrit au 25 juillet 2011 d'un montant de EUR 12.500,- ainsi que la contribution en numéraire planifiée au 29 juillet 2011 d'un montant de EUR 18.500,- n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale de ses parts sociales équivalent à un montant de EUR 31.000 au 29 juillet 2011."

1.3 Décision de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en douze mille cinq cents (12.500) actions de commanditaire et décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par la création et l'émission de dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (18.499) nouvelles actions de commanditaire et une (1) action de commandité ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) devant être souscrites et payées en numéraire pour un montant total de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-). Souscriptions et paiement en numéraire des nouvelles actions comme suit:

- Clayax Acquisition Luxembourg 4, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée et existant en vertu des lois de Luxembourg, non encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, déclare souscrire à une (1) action de commandité et une (1) action de commanditaire ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) pour un montant total de deux euros (EUR 2,-) et intégralement payer de telles actions par un apport en numéraire;

- Spie BondCo 3 S.C.A., susmentionné, déclare souscrire aux dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (18.498) actions de commanditaire ayant chacune une valeur nominale de 1 euro (EUR 1,-) pour un montant total de dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 18.498,-) et intégralement payer de telles actions par un apport en numéraire.

1.4 Confirmation et acceptation de la démission de Philippe Leclercq, Yves Chéret, Laurence Goblet, Theresa Gore et Eric Rouzier, en leur qualité de gérants de la Société et décision de leur donner quitus.

1.5 Décision de nommer Clayax Acquisition Luxembourg 4, détenteur de l'action de commandité, en qualité de gérant commandité de la Société (le "Gérant Commandité").

1.6 Décision d'introduire un nouvel article 5.2 dans les Statuts prévoyant une clause de capital autorisé pour un montant de trois cent quinze millions d'euros (EUR 315.000.000,-) afin de permettre au Gérant Commandité d'émettre de nouvelles actions de commanditaires et d'augmenter le capital social dans la limite du capital autorisé en une ou plusieurs fois et d'octroyer au Gérant Commandité le droit d'augmenter le capital social en limitant et supprimant les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

En lien avec l'introduction d'une clause de capital autorisé dans les Statuts, reconnaissance et approbation du rapport spécial du Gérant Commandité prévu par l'article 32-3 (5) de la Loi sur l'autorisation des actionnaires devant être donnée au Gérant Commandité pour limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants concernant les futures augmentations du capital social souscrit, dans le cadre de la clause de capital autorisé.

1.7 Décision de fixer la date de l'assemblée générale annuelle statutaire des associés de la Société au premier mercredi du mois de Juin à 13h30 devant se tenir chaque année dans la ville de Luxembourg.

1.8 Décision de nommer Ernst & Young S.A, ayant son adresse professionnelle 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société.

2. Refonte totale des Statuts afin de les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société et ainsi de refléter les résolutions envisagées ci-dessus et avec une nouvelle clause d'objet social à lire désormais comme suit:

"d'agir en tant que société d'investissement holding et de détenir, gérer et disposer de participations dans d'autres sociétés (en ce compris Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A. et Clayax Acquisition Luxembourg 5, ces noms pouvant être modifiés de temps à autre) et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments; d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Commandité considère comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations, de notes, de prêts, d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Commandité considère comme approprié dans l'accomplissement et le développement de son objet et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

de conclure toute garantie ou garantie à des sociétés mère ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne l'"Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge, gage ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) ou par tout autre moyen de toute manière que le Gérant Commandité considère comme appropriée dans l'accomplissement et le développement de son objet; pour les besoins de cet Article 3.4 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement, d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, dans l'opinion du Gérant Commandité connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise."

3. Divers.

Après délibération, l'associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la forme sociale de la Société pour la transformer de société à responsabilité limitée en société en commandite par actions et de prendre les décisions suivantes:

(i) L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en "Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A."

(ii) L'Associé Unique reconnaît et approuve le rapport établi par Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises agréé, tel que requis par l'article 31-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, modifiée ('la "Loi"), et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur la base de notre revue et dans le contexte de ce qui est mentionné ci-dessus, rien ne nous permet de penser que le capital de Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.à r.l. composé du capital souscrit au 25 juillet 2011 d'un montant de EUR 12.500,- ainsi que la contribution en numéraire planifiée au 29 juillet 2011 d'un montant de EUR 18.500,- n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale de ses parts sociales équivalent à un montant de EUR 31.000 au 29 juillet 2011."

(iii) L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en douze mille cinq cents (12.500) actions de commanditaire et décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par la création et l'émission de dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (18.499) nouvelles actions de commanditaire et une (1) action de commandité ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR1,-)

Les nouvelles Actions sont souscrites et intégralement payées en numéraire comme suit:

- Clayax Acquisition Luxembourg 4, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée et existant en vertu des lois de Luxembourg, non encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, déclare souscrire à une (1) action de

commandité et une (1) action de commanditaire ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) pour un montant total de deux euros (EUR 2,-) et intégralement payer de telles actions par un apport en numéraire;

- Spie BondCo 3 S.C.A., susmentionné, déclare souscrire aux dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (18.498) actions de commanditaire ayant chacune une valeur nominale de 1 euro (EUR 1,-) pour un montant total de dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 18.498,-) et intégralement payer de telles actions par un apport en numéraire.

La preuve de l'existence et de la valeur des apports a été produite au notaire qui le reconnaît expressément.

(iv) Les Actionnaires confirment et acceptent la démission de Philippe Leclercq, Yves Chéret, Laurence Goblet, Theresa Gore et Eric Rouzier, en leur qualité de gérants de la Société et décident de leur donner quitus jusqu'à aujourd'hui pour l'accomplissement de leur mandat.

(v) Les Actionnaires décident que Clayax Acquisition Luxembourg 4, susmentionné, détenteur de l'action de commandité, sera l'actionnaire commandité et le gérant commandité de la Société (le "Gérant Commandité").

(vi) Les Actionnaires décident d'introduire un nouvel article 5.2 dans les Statuts prévoyant une clause de capital autorisé pour un montant de trois cent quinze millions d'euros (EUR 315.000.000,-) afin de permettre au Gérant Commandité d'émettre de nouvelles actions de commanditaires et d'augmenter le capital social dans la limite du capital autorisé en une ou plusieurs fois et d'octroyer au Gérant Commandité le droit d'augmenter le capital social en limitant et supprimant les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

En lien avec l'introduction d'une clause de capital autorisé dans les Statuts, les Actionnaires reconnaissent et approuvent le rapport spécial du Gérant Commandité prévu par l'article 32-3 (5) de la Loi sur l'autorisation des actionnaires devant être donnée au Gérant Commandité pour limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants concernant la/les future(s) augmentation(s) du capital social souscrit, dans le cadre de la clause de capital autorisé.

(vii) Les Actionnaires décident de fixer la date de l'assemblée générale annuelle statutaire des associés de la Société au premier mercredi du mois de Juin à 13h30 devant se tenir chaque année dans la ville de Luxembourg.

(viii) Les Actionnaires décident de nommer Ernst & Young S.A, ayant son adresse professionnelle 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de modifier et refondre totalement les Statuts afin de les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société et ainsi de refléter les résolutions adoptées ci-dessus (en ce compris sans limitation de modifier le nom, adapter la structure du capital social et de modifier la clause d'objet social de la Société) comme suit:

1. Forme sociale et Nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de "Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A." (la "Société"), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le Gérant Commandité tel que défini à l'Article 8.1 (le "Gérant Commandité");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") prise en conformité avec des présents Statuts et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y compris la Loi de 1915.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se produiraient ou seraient jugés imminents, le Siège Social de la Société pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision, dans ce contexte, de transfert du Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Commandité avec l'accord préalable du bénéficiaire d'un gage selon les dispositions de tout contrat de nantissement qui pourrait être conclu sur les Actions ou tout autres titres émis par la Société.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de détenir, gérer et disposer de participations dans d'autres sociétés (en ce compris Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A. et Clayax Acquisition Luxembourg 5, ces noms pouvant être modifiés de temps à autre) et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Commandité considère comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations, de notes, de prêts, d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Commandité considère comme approprié dans l'accomplissement et le développement de son objet et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 de conclure toute garantie ou garantie à des sociétés mère ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne l'"Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge, gage ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) ou par tout autre moyen de toute manière que le Gérant Commandité considère comme appropriée dans l'accomplissement et le développement de son objet; pour les besoins de cet Article 3.4 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement, d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.5 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, dans l'opinion du Gérant Commandité connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euro représenté par une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenue par l'actionnaire commandité (l'"Action de Commandité") et trente mille neuf cent quatre vingt dix neuf (30.999) actions de commanditaires, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (les "Actions de Commanditaires"):

5.1.1 Les "Actions" désignent l'Action de Commandité et les Actions de Commanditaires et le terme "Action" est interprété en conséquence;

5.1.2 Les "Actionnaires" désignent les détenteurs des Actions au moment concerné et le terme "Actionnaire" est interprété en conséquence;

5.1.3 L' "Actionnaire Commandité" désigne le détenteur d'Action de Commandité au moment concerné;

5.1.4 Les "Actionnaires Commanditaires" désignent les détenteurs des Actions de Commanditaires au moment concerné et le terme "Actionnaire Commanditaire" est interprété en conséquence.

5.2 Le capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé, mais non émis et non souscrit, de la Société (le "Capital Autorisé") est de trois cent quinze million d'Euros (315.000.000,-EUR).

5.2.2 Le Gérant Commandité est autorisé à émettre de temps à autre des Actions de Commandités (les "Actions Emises par le Gérant Commandité") dans les limites du Capital Autorisé comme suit:

(a) l'autorisation susmentionnée expirera cinq ans à partir de la date de constitution de la Société étant entendu qu'une ou des période(s) d'autorisation supplémentaires suite à cette période pourra ou pourront être approuvée(s) par Résolution des Actionnaires dans les limites autorisées par la Loi de 1915;

(b) le Gérant Commandité peut limiter ou supprimer les droits préférentiels des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant Commandité et peut émettre les Actions Emises par le Gérant Commandité à de telles personnes et à un tel prix avec ou sans prime et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation de réserves (notamment en faveur des nouveaux Actionnaires) ou de toute autre manière que le Gérant Commandité peut déterminer, sous réserve de la Loi de 1915.

5.2.3 Le Gérant Commandité est autorisé à:

(a) entreprendre toutes actions nécessaires ou souhaitables aux fins de modifier le présent Article 5 en vue de refléter et enregistrer tout changement du capital social émis effectué en vertu de l'Article 5.2.2;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou souhaitables pour l'exécution et/ou la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi Luxembourgeoise;

(c) déléguer à toute personne le pouvoir de recueillir les souscriptions et recevoir paiement des Actions Emises par le Gérant Commandité et de faire acter toute émission d'Actions Emises par le Gérant Commandité par-devant notaire.

5.3 Les Actions sont émises sous forme nominative et ne peuvent être émises sous forme d'actions au porteur.

5.4 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant Commandité(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.5 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Gérant Commandité(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.6 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux, sous réserve de dispositions contraires prévues par présents Statuts.

5.7 Sans préjudice à l'Article 5.2, le capital social souscrit peut être augmenté par la Résolution des Actionnaires adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts et en conformité avec la Loi Luxembourgeoise.

5.8 La Société peut acquérir ses Actions ou réduire son capital social souscrit et/ou son Capital Autorisé sous réserve de la Loi de 1915.

5.9 Dans le cas où les actions émises à terme ne sont pas intégralement libérées à l'émission, le paiement du solde s'effectuera au moment et aux conditions que le Gérant Commandité détermine et à condition que ces Actions soient traités équitablement.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était l'Actionnaire unique pour l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession des actions.

7.1 Les Actions seront cédées conformément à la Loi de 1915, à condition que toute cession de l'Action de Commandité devra également se conformer à l'Article 7.2 et l'Article 7.3.

7.2 Toute cession de l'Action de Commandité doit être soumise à l'adoption de la Résolution des Actionnaires:

7.2.1 approuvant la cession; et

7.2.2 modifiant l'Article 8.1 afin de refléter le remplacement en qualité de Gérant Commandité du cédant de l'Action de Commandité par le cessionnaire.

7.3 Tant qu'il existe un nantissement sur les Actions ou tout autres titres émis par la Société, le Gérant Commandité ne pourra transférer aucune de ses Actions (en ce compris pour écarter tout doute, les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaires) sans le consentement préalable du bénéficiaire conformément aux provisions d'un tel contrat de nantissement.

8. Gérance.

8.1 La Société sera gérée par Clayax Acquisition Luxembourg 4 en sa qualité d'unique Actionnaire Commandité (le "Gérant Commandité").

8.2 Le Gérant Commandité a le pouvoir d'entreprendre toute action nécessaire ou utile dans l'intérêt de la Société, à l'exception des matières réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 Un Gérant Commandité peut être révoqué à tout moment pour toute raison par une Assemblée Générale des Actionnaires adoptée de la même manière que celle prévue par la Loi Luxembourgeoise et ces Statuts pour la modification des Statuts. Si suite à la révocation de Gérant Commandité du bureau il n'y a aucun autre Gérant Commandité, le Gérant Commandité doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant Commandité qui doit être un Actionnaire Commandité par voie de la Résolution des Actionnaires adoptée en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et ces Statuts. Le Gérant Commandité devant être révoqué n'aura, en sa qualité d'Actionnaire Commandité, aucun droit de veto concernant sa révocation et / ou son remplacement. La révocation d'un Gérant Commandité ne mettra pas la fin à Société.

8.4 En cas de décès, d'incapacité juridique ou d'incapacité d'agir du Gérant Commandité, il ne sera pas mis fin à la Société et les dispositions pertinentes de la Loi s'appliqueront.

9. Représentation.

9.1 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

9.1.1 le Gérant Commandité agissant par tout représentant légal ou tous représentant légaux;

9.1.2 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 10.1 ou 10.4 dans la mesure où un tel pouvoir a été lui délégué.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 La gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires peuvent être déléguées par le Gérant Commandité à un ou plusieurs représentant (chacun le "Gérant Quotidien"), agissant seul ou conjointement.

10.2 Le Gérant Quotidien ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

10.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, fonctions et les émoluments des Gérants Quotidiens seront déterminés par le Gérant Commandité, sauf le cas où le(s) premier(s) Gérant(s) Quotidien(s) peut/peuvent, mais ne doit/doivent pas, être nommé(s) et ses ou leurs pouvoirs, les droits et émoluments être déterminés par une Assemblée Générale des Actionnaires.

10.4 Le Gérant Commandité pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour accomplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc ou retirer tout mandat et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tel mandataire ainsi que ses rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

10.5 Aucun pouvoir ne pourra être délégué par le Gérant Commandité à un Actionnaire Commanditaire et aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

11. Responsabilité des actionnaires.

11.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable avec la Société de tous les passifs de la Société dans la mesure requise par la Loi Luxembourgeoise, y compris l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société d'une quelconque manière ou qualité autre que leur qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les Assemblées Générales des Actionnaires et ne seront tenus uniquement du paiement à la Société du pair comptable et de la prime d'émission le cas échéant, payé(s) pour chaque Action qu'ils détiennent (dans la mesure où il(s) demeure(nt) impayé(s)).

12. Réviseur d'entreprise.

12.1 La Société est supervisée par un conseil de surveillance ou un réviseur d'entreprise agréée, cette dernière éventuellement est celle où une telle nomination est requise ou permise par la loi et est choisie par la Société (le commissaire aux comptes et le réviseur d'entreprise sont appelés ensemble le "Réviseur").

12.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme le(s) Réviseur(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La nomination ne peut cependant excéder une période de six (6) ans. Dans le cas où les Réviseurs sont élus sans indication de durée de leur mandat, ils sont réputés être élus pour six (6) ans à partir de la date de leur nomination.

12.3 Le(s) Réviseur(s) peuvent être réélus.

13. Résolutions des actionnaires.

13.1 L'assemblée générale des Actionnaires (l'"Assemblée Générale des Actionnaires") a les pouvoirs qui lui sont dévolus par ces Statuts ou les Lois, et n'aura aucun pouvoir réservé au Gérant Commandité. L'Assemblée Générale des Actionnaires pourra adopter et ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Articles sans l'accord du Gérant Commandité.

13.2 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.3 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi 1915 et les Articles 13.4,13.5 et 16, les Résolutions des Actionnaires ne sont valables que si elles sont adoptées par une majorité des voix exprimées, quel que soit le nombre d'Actions représentées.

13.4 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Actionnaires.

13.5

13.5.1 Une Assemblée Générale des Actionnaires convoquée aux fins de modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions est représentée et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte de ces modifications relatif à l'objet social de la Société

13.5.2 Si la première des conditions de l'Article 13.5.1 n'est pas satisfaite, une seconde assemblée peut être convoquée comme décrit dans les Statuts ou la Loi de 1915. La convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée générale délibère valablement au regard de la proportion d'Actions représentées.

13.5.3 Aux deux assemblées générales, les résolutions afin d'être adoptées devront être adoptées par au minimum deux tiers des votes exprimés (le Gérant Commandité n'ayant pas de droit de veto). Les votes exprimés ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions à l'égard de l'Actionnaire qui n'a pas pris part au vote ou qui s'est abstenu ou a émis un vote blanc ou invalide.

13.6 Une Assemblée Générale peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à toute ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Actionnaires ont renoncé auxdites exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit lors de l'assemblée générale concernée en personne ou par le biais d'un représentant

autorisé. Tant qu'il existe un nantissement sur les Actions de la Société et dans la mesure où cela est requis dans tout contrat de nantissement, une copie de la convocation (s'il y en a une) et de l'ordre du jour de la réunion devront être fournis au bénéficiaire du nantissement.

13.7 Une Assemblée Générale des Actionnaires peut être tenue au siège social de la Société ou à tout autre lieu situé à Luxembourg et au moment indiqué sur la convocation concernée.

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale d'Actionnaires par la nomination par écrit (par fax, email ou tout autre moyen similaire) par un mandataire qui peut ne pas être actionnaire.

13.9 Chaque Actionnaire peut voter par le biais de formulaires de votes comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires peuvent utiliser les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, et pour chaque proposition trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, ou contre ou encore de s'abstenir de voter sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui ne contiennent pas les mentions en faveur de, contre la résolution ou abstention devront être nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant l'Assemblée Générale des Actionnaires pour lesquels ils sont émis et qui sont conformes aux exigences mentionnées sur la convocation.

13.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer aux Assemblées Générales par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques qui assurent une participation effective aux assemblées pendant lesquelles les délibérations doivent être continues sans interruption.

13.11 Le Gérant Commandité a les pouvoirs et obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société est tenue le premier mercredi de juin à 13h30 chaque année dans la ville de Luxembourg.

13.13 Le Gérant Commandité et le(s) Réviseur(s) Statutaire peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils seront obligés de la convoquer pour qu'elle soit tenue dans le mois si des Actionnaires représentés un dixième du capital social (et le bénéficiaire du nantissement conformément à tout contrat de nantissement qui peut être conclu sur les Actions émises par la Société) le demandent par écrit en indiquant l'ordre du jour.

13.14 Les convocations de chaque Assemblée Générale devront comporter un ordre du jour et faire l'objet d'une annonce publiée deux fois à au moins un intervalle de huit jours et huit jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial C et dans un journal luxembourgeois. Les convocations envoyées par email devront être envoyées huit jours avant l'assemblée générale pour enregistrer les Actionnaires, mais il n'est pas requis de prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque les Actions sont nominatives, les convocations peuvent seulement être faites par lettres recommandées. Dans la mesure où cela est requis dans tout contrat de nantissement qui peut être conclu sur les Actions émises par la Société, les copies des notices de convocation incluant l'ordre du jour de la réunion devront être envoyées au bénéficiaire du nantissement.

13.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent ensemble au minimum dix pour cent du capital social souscrit (et le bénéficiaire du nantissement conformément à tout contrat de nantissement qui peut être conclu sur les Actions émises par la Société) peut demander l'ajout d'un ou plusieurs sujets à l'ordre du jour. Une telle demande devra être envoyée au Siège Social par lettre recommandée, cinq jours au moins avant l'assemblée générale.

13.16 Conformément à l'article 9 de la loi en date du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, telle que modifiée de temps à autres, les droits de vote attachés aux Actions peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle les Actions ont été nanties assujetti et conformément au contrat de nantissement y relatif. Cette personne pourra, si et dans la mesure où cela est prévu dans tout contrat de nantissement qui peut être conclu sur les Actions émises par la Société, également exercer les droits de l'Actionnaire concerné en ce qui concerne la convocation aux Assemblée Générale des Actionnaires ou l'adoption des résolutions des Actionnaires, y inclus, afin d'écartier tout doute, le droit de demander au Gérant Commandité de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires et de demander d'ajouter des points à l'ordre du jour, et de proposer et adopter les résolutions sous forme écrite (dans la mesure où cela est permis par la loi). Tout contrat de nantissement entre un Actionnaire et un bénéficiaire de nantissement qui régit les droits ci-dessus devra être appliqué par la Société. Une fois que le bénéficiaire du nantissement a décidé d'exercer les droits ci-dessus, dans la mesure où cela est prévu dans tout contrat de nantissement qui peut être conclu sur les Actions émises par la Société, toute décision sera valablement adoptée seulement si adoptée conformément aux dispositions précédentes.

14. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice comptable de la Société débute à la date de son incorporation et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates incluses).

15. Distribution sur actions.

15.1 Du bénéfice annuel net de la Société déterminé conformément à la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de présents Statuts, la Société peut, par la Résolution des Actionnaires déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Actionnaires.

15.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de présents Statuts, le Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires en conformité avec les droits respectifs des Actionnaires.

16. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise en conformité avec des conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise. En complément de ces Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Coûts et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant plus la parole l'Assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 août 2011. Relation: LAC/2011/35187. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 08 août 2011.

Référence de publication: 2011115192/841.

(110132199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Chemservice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Laengten.

R.C.S. Luxembourg B 127.345.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011119854/10.

(110137978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Carrières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.181.

Décision de l'Associé unique en date du 20 décembre 2010

La soussignée: RECYFINA S.A., avec siège social au 462, route de Longwy L-4832 à Rodange,

Seule associée de Carrières S.à r.l. dont elle détient les 100 parts sociales, a pris ce jour les décisions suivantes:

- Transfert du siège social de l'associé unique Recyfin du 81, rue J-B Gillardin L-4735 Pétange au 462, Route de Longwy L-4832 Rodange.

- Transfert du siège social de la société du 81, rue J-B Gillardin L-4735 Pétange au 462, Route de Longwy L-4832 Rodange.

- L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Pascal Wagner en tant que gérant, avec effet au 20 décembre 2010.

Monsieur Franck Sertic, demeurant professionnellement au 462, Route de Longwy L-4832 Rodange est nommé en qualité de gérant avec effet au 20 décembre 2010.

RECYFINA S.A.
Représenté par Franck Sertic
Son administrateur-délégué

Référence de publication: 2011119848/21.

(110137606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Cegedel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 91.753.

Il résulte des procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire et du conseil d'administration de Cegedel International tenus le 6 mai 2009 que le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

MM. Roland MICHEL, président, L-2121 Luxembourg, val des Bons Malades 230b

Marc ADLER, administrateur, L-3362 Leudelange, rue de la Montée 26

Romain BECKER, administrateur, L-2510 Luxembourg, rue Schafstrachen 37

Nestor DIDELOT, administrateur, L-8295 Keispelt, rue de Kehlen 110

Tim HARTMANN, administrateur, D-40474 Düsseldorf-Kaiserswerth, Pastor-Bröhl-Straße 12

Eric MAUER, administrateur, L-7209 Walferdange, rue G.-D. Charlotte 18

René REITER, administrateur, L-6160 Bourglinster, impasse Félix Putz 7

Etienne SCHNEIDER, administrateur, L-3762 Tétange, Langertengaass 110.

La durée des mandats est d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Référence de publication: 2011119851/19.

(110137677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Chester Properties I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 86.726.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011119855/9.

(110137656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Chester Properties I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 86.726.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011119856/9.

(110137657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Clas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 104.264.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés Tenue au siège administratif de la Société à Luxembourg

L'assemblée est ouverte à 9h00, le 28 juin 2011 sous la présidence de Mr Ludovic CONVERTI représentant la majorité qualifiée des associés de la société.

L'assemblée prend à l'unanimité, selon la majorité qualifiée de cette assemblée Générale la résolution suivant:

1. Transfert du siège social du 2 rue Fort Wallis, Luxembourg au 6 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demande parole, Monsieur, le Président lève la séance à 9h30

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signatures

Le secrétaire / Le président

Référence de publication: 2011119857/16.

(110137280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

**CNOOC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Grayson S.à r.l.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 161.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011119858/11.

(110138110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Covidien International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.527.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011119860/10.

(110137734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

DdC Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 48-50, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 121.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011119862/10.

(110138184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Crédit Suisse (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 11.756.

Messieurs Hervé DE MONTLIVAUT, Andreas BRANDT et Christoph MAUCHLE ont donné leur démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2011.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit;

- Monsieur Hans-Ulrich HÜGLI
- Monsieur Michael RÜDIGER
- Monsieur Daniel Robert WENGER
- Monsieur Beat SPÜHLER
- Monsieur Dominik MÜNCHBACH
- Monsieur Christian SCHÄRER
- Monsieur Theis Karlheinz WENKE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011119861/21.

(110137713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Delphin-Kommunikation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7681 Waldbillig, 9, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 157.836.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011119863/10.

(110137852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Dematic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011119864/10.

(110137639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Dalazo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.395.

En date du 23 août 2011, il a été mis fin à la convention de domiciliation conclue entre l'étude FRITSCH & GROZINGER, avocats à la Cour, sise à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix et la société DALAZO S.A., ayant siège social à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 85.395.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119868/11.

(110137646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Darthman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 59.032.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011119869/11.

(110137758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Data Graphic SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 42.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011119870/10.

(110137927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Dome Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 133.899.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2011119875/12.

(110138006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Driven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 133.095.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011119876/9.

(110138108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

ElySION Braunschweig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 132.388.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011119881/11.

(110138038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

ElySION Dessau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 132.541.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011119882/11.

(110138037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

ElySION Kappeln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 141.718.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011119883/11.

(110138035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

HECF Edmund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.780.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourth of August.

Before us Notary Martine Schaeffer notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d' Arlon, L-1150 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 130.005;

here represented by Tatiana Speranskaia, employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on August 3rd, 2011.

This proxy, signed *ne varietur*, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the present notary to draw up the articles of incorporation of a Société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Formation. There is established by the sole shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder which owns 100% of the shares. The Company may however, at any point in time, be owned by several shareholders but not exceeding thirty (30) shareholders; notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "HECF Edmund S.à r.l."

Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches and other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that the Managers believe extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent or that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or impede communications with such office or between such office and persons abroad, they may temporarily transfer the registered office, until the point in time that these abnormal circumstances have ended. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by Managers of the Company.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of, Hines Pan European Core Fund, a sub-fund of Hines Real Estate Master Fund FCP-FIS, a mutual investment fund (fonds commun de placement-fond d'investissement spécialisé) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Fund").

The Company may provide financial support to Hines Master Fund Management Company S.à r.l. acting in its capacity as Management Company of the Fund and to companies in which Hines Master Fund Management Company S.à r.l. acting in its capacity as Management Company of the Fund, holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by the decision of the sole shareholder. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 6. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) divided into one hundred twenty-five (125) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Rights and Duties attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at each shareholder general meeting.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

Art. 8. Indivisibility of Shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 9. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 10. Variation of the Issued capital. The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

Chapter III. - Managers

Art. 12. Managers. The Company will be managed and administered by one "A Manager" and two "B Managers" whether shareholders or not ("Manager" or together the "Managers").

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder(s) or the general meeting of shareholders, will establish the tenure and the powers and competence of the Managers.

The shareholder(s) may decide to remove a Manager, at any time, with or without cause. Each Manager may resign as well. The shareholder(s) decide upon the compensation of each Manager, if any.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause will not put the Company into liquidation.

The Manager(s) may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager(s). Officers need not be a manager or Shareholder of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Manager(s).

Notwithstanding the foregoing, an officer of the Company may only be appointed to prepare routine notices and administrative filings with public authorities including, but not limited to, the following:

- Filing of Annual reports and financial statements
- Preparation of VAT returns/notices
- Filing corporate documents with the Luxembourg Trade and Companies Register or any other public registers

- Filing, signing, and registering any documents required to establish a newly incorporated subsidiary of the Company pursuant to a proxy granted by the Managers(s)
- Filing documents with the CSSF or other governmental regulatory agencies
- Obtaining company extracts from the Luxembourg Trade and Companies Register

In no circumstance may an officer of the Company be appointed by the Manager(s) to represent the Company towards third parties per Article 15 unless duly authorized by the Managers according to the delegation of powers in Article 14.

Art. 13. Powers of the Managers, Meeting of the Managers Minutes. Without prejudice and subject to Articles 15 and 16, either i) the A Manager by himself or ii) both B Managers or iii) the A Manager and both the B Managers, together is/ are (Except as stated in the paragraphs three and four below) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the shareholder(s) are in the competence of the Managers. For the sake of clarity, the first paragraph above means that:

- the A Manager by himself has full powers
- the A Manager and two B Managers acting together have full powers
- two B Managers acting together have full powers
- one B Manager acting alone has no decision authority.

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing and the minutes shall be signed (i) by the A Manager in case the resolutions are taken by the sole A Manager, or (ii) by both B Managers in case the resolutions are taken by the B Managers, or (iii) by the A Manager and two B Managers in case the resolutions are taken by all the Managers.

Decisions of the B Managers or decisions to be taken by all the Managers (A Manager and both B Managers) are taken at meetings of the Managers concerned. Such meetings of the Managers concerned (either both B Managers or all the three Managers, as the case may be) shall be held at the registered office or at such other place outside of the United Kingdom as the Managers may from time to time determine. Any Manager may act by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any proxies will remain attached to the minutes of the resolutions taken at such meetings.

Managers may participate in a meeting of the Managers by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that no Manager may so participate if, at the time of such participation, he is physically present in the UK. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers concerned is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Managers concerned. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 14. Delegation of Powers. With the exception of the Managers granting a proxy to an office of the Company for the incorporation of a new subsidiary of the Company in accordance with Article 13 i) the A Manager or ii) the B Managers or iii) the A Manager and two B Managers together may delegate signatory power or proxies, or entrust permanent or temporary predefined functions to persons or agent chosen by him or them.

Art. 15. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by either i) the single signature of the A Manager or ii) the joint signatures of the B Managers or iii) the joint signatures of the A Manager and the B Managers or iv) the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated pursuant to Article 14 above, but only within the limits of such power.

Art. 16. Liability of a Manager. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person i) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or ii) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by

him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 16, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 16 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 16 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 16 shall be contractual rights.

Chapter IV. - Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. In a case of a single shareholder, the sole shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

The initial Managers of the Company will be appointed by a resolution of the sole shareholder HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., whose by laws provide that the appointment of Managers in any of its subsidiaries, present and future, require the affirmative and unanimous vote of Hines Master Fund Management Company S.à r.l.. Accordingly, the sole shareholder may not adopt any resolution in relation to the appointment of Managers without obtaining the affirmative and unanimous vote of Hines Master Fund Management Company S.à r.l.,

If the Company is composed of less than twenty-six (26) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written vote of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within fifteen (15) days of receiving the written resolutions.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a notice by the Managers, the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital in compliance with the Law. The notice sent must specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be resolved upon.

Where all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in April at 2 p.m. local time. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 21. Minutes of meetings of the shareholders. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxy holders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by i) the A Manager individually or ii) by two B Managers acting jointly or iii) by the A Manager and the B Managers acting jointly.

Chapter V. - Financial year, Allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 23. Adoption of annual accounts. At the end of each Company's financial year the accounts will be closed and the Managers will compile an inventory of assets and liabilities and prepare a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may request a copy or obtain directly these financial documents from the registered office of the Company.

Art. 24. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the annual net profit of the Company shall be allocated to a reserve required by Law. This allocation will no longer be required after which such reserve has reached and maintains a balance equal to or greater than ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. Decisions could include i) the allocation of whole or part of the remainder to a reserve or to a provisional reserve, ii) to carry the profits forward to the next financial year or iii) to distribute the profit to the shareholders as a dividend distribution in compliance with Article 6 above.

The Managers may make estimated dividend distributions to the shareholder(s) during the year after which the shareholder(s) will ratify at year end according to this Article 24. The Managers have the sole discretion to make such estimated dividend distributions including determining the amounts and the dates of such payments.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s) unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s). The shareholder(s) will determine the liquidators' powers and compensation.

After payment of all debts charges against the Company and the expenses related to the liquidation, any remaining net assets shall be distributed equally to each shareholder based on percentage ownership at the time of liquidation.

Chapter VII. - Various

Art. 26. Independent auditor. The management of the Company may be, and shall be in the cases provided by Law, subject to an audit by a third-party independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the shareholder(s).

Art. 27. Matters not provided. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

All one hundred twenty-five (125) ordinary shares have been subscribed by HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., and are fully paid up in cash. Thus twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is available to the Company and is detailed below:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l.	€ 12,500	125 ordinary shares	€ 12,500
Total	€ 12,500		€ 12,500

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2012.

Extraordinary General Meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of managers at three and further resolved to elect the following in their respective capacity as a Manager of the Company for an unlimited period of time:

- A Manager - Hines International Fund Management LLC, a US Delaware limited liability company, with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington Delaware 19801, United States of America;
- B Manager - Mr. Andreas Schreurs, professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- B Manager - Mr. Mark Houston, professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2. The registered office shall be at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., une société en voie d'incorporation, ayant son siège social au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130.005 ici représentée par Tatiana Speranskaia, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 août 2011.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme sociale, Définitions. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

Art. 2. Dénomination. La Société adopte la dénomination «HECF Edmund S.à r.l.».

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision des Gérants.

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants de la Société.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par Hines Pan European Core Fund, un sub-fond de Hines Real Estate Master Fund FCP-FIS, un fonds commun de placement-fond d'investissement spécialisé établi en droit luxembourgeois (le «Fonds»).

La Société peut accorder toute assistance financière à Hines Master Fund Management Company S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion du Fonds ainsi qu'à toutes les sociétés dans lesquelles Hines Master Fund Management Company S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion du Fonds, détient directement ou indirectement une parti-

ipation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet social, et ce en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

Art. 8. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

Art. 9. Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 10. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. - Gérants

Art. 12. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un «Gérant A» et deux «Gérants B», associés ou non (ci-après dénommé le «Gérant» ou ensemble dénommés les «Gérants»).

Chaque Gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, fixe (fixent) leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

Chaque Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires. Les Gérantes pourront aussi démissionner. Les associées pourront aussi décider une compensation pour chaque Gérants.

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre évènement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les Gérants pourront également nommer des fondés de pouvoir de la Société nécessaires pour les besoins de la gestion de la Société. Les Gérants pourront décider de révoquer à tout moment lesdits fondés de pouvoir. Le fondé de

pouvoir n'aura pas besoin d'être un Gérant ou un associé de la Société. Les fondés de pouvoir nommés se verront confier leurs pouvoirs et devoirs par les Gérants.

Nonobstant ce qui précède, un fondé de pouvoir de la Société ne peut seulement être nommé que pour la préparation des affaires courantes et des tâches administratives d'enregistrement auprès des autorités publiques incluant, de manière non-exhaustive, les tâches suivantes:

- dépôt des comptes annuels
- préparation des déclarations TVA
- dépôt des actes sociétaires de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois ou auprès de toute autre institution d'enregistrement
- dépôt, signature et enregistrement de tout document nécessaire en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société suite à un mandat octroyé par les Gérants
- dépôt des documents auprès de la CSSF ou toute autre organisation gouvernementale de surveillance
- obtention d'extraits auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois

En aucune circonstance, un fondé de pouvoir de la Société ne peut être nommé par les Gérants afin de représenter la Société envers une tierce partie conformément à l'Article 16, à moins d'être dûment autorisé par le Gérant A en vertu de la délégation de pouvoirs prévue à l'Article 15 ci-après.

Art. 13. Pouvoirs des Gérants, Assemblée des Gérants, Procès Verbal. Sans préjudice et sous réserve des Articles 14 et 15, soit (i) le Gérant A agissant seul ou (ii) les Gérants B agissant conjointement, ou (iii) le Gérant A conjointement les Gérants B a (ont) (excepté comme il sera décrit dans les paragraphes 3 et 4 ci-dessous) les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Pour des raisons de clarté, le paragraphe ci-dessus signifie que:

- le Gérant A agissant seul a les pleins pouvoirs;
- le Gérant A agissant conjointement avec les Gérants B ont les pleins pouvoirs;
- les Gérants B agissant conjointement ont les pleins pouvoirs
- un Gérant B agissant seul n'a aucune autorité de décision

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit et les procès-verbaux doivent être signés (i) par le Gérant A dans le cas où les résolutions sont prises par le seul Gérant A, ou (ii) par chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par les Gérants B, ou (iii) par le Gérant A et chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par tous les Gérants.

Les décisions des Gérants B ou les décisions prises par tous les Gérants (le Gérant A et chacun des Gérants B) sont prises à l'occasion des réunions des Gérants susvisés. Ces réunions desdits Gérants (soit réunissant chacun des Gérants B ou les trois Gérants, le cas échéant) doivent se tenir au siège social ou à tout autre endroit déterminé en temps voulu par les Gérants à l'exception de la Grande-Bretagne. Chaque Gérant peut agir en nommant par écrit, transmis par tous moyens de communication permettant la transmission de textes écrits, un autre Gérant en tant que son mandataire. Les procurations resteront annexées au procès-verbal des résolutions prises à l'occasion de ces réunions.

Les Gérants peuvent participer aux réunions de Gérants par le biais de conférences téléphoniques, vidéoconférences ou par tout autre moyen similaire de communication permettant la participation simultanée de plusieurs personnes mais aucun Gérant physiquement présent en Grande-Bretagne pourra participer aux réunions de Gérants. Une telle participation équivaudra à une présence physique lors de la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants concernés est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion desdits Gérants. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux devant être signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. A l'exception du mandat octroyé par les Gérants à un fondé de pouvoir de la Société en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société conformément à l'Article 13, i) le Gérant A ii) les Gérants B iii) le Gérant A conjointement avec les Gérants B peut conférer des pouvoirs de signature ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée soit par (i) la signature individuelle du Gérant A ou (ii) par les signatures conjointes des Gérants B ou par (iii) les signatures conjointes du Gérant A et des Gérants B (iv) la signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué conformément à l'Article 14, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Responsabilité d'un Gérant. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action,

procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (i) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (ii) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où les Gérants l'estiment recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 16 n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 16 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 16 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 16 seront des droits contractuels.

Chapitre IV. - Assemblées des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Dans le cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Les Gérants initiaux de la Société seront nommés par résolution de l'associé unique, Hines Master Fund Management Company S.à r.l., dont les status prévoient que la nomination de gérants dans toutes ses filiales, présentes ou futures, nécessite l'accord unanime de Hines Master Fund Management Company S.à r.l.. En conséquence, l'associé unique de la Société ne pourra prendre aucune résolution relative à la nomination des Gérants sans obtenir l'accord unanime de Hines Master Fund Management Company S.à r.l..

Si la Société comporte moins de vingt-six (26) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation des Gérants, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les Gérants.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à quatorze heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 21. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les associés présents ou leurs mandataires ou par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur de l'assemblée dans le cas d'une nomination de ces derniers.

Les résolutions adoptées par l'associé unique doivent être consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux adoptés par les associés, ou encore les des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par (i) le Gérant A individuellement ou (ii) et par les deux Gérants B conjointement ou (iii) le Gérant A conjointement avec les deux Gérants B

Chapitre V. - Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des avoirs et des dettes et établit (établissent) les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider (i) de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, (ii) de le reporter à nouveau ou (iii) de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Les Gérants peuvent procéder au paiement des dividendes intérimaires sous réserve de leur ratification par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en fin d'année conformément à cet Article 24. Les Gérants peuvent, à leur seule discrétion, évaluer le montant de ces distributions ainsi que la date de paiement de ces versements.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 26. Réviseur d'entreprises. La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 27. Dispositions générales. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires ont été souscrites par HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l. et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (€ 12,500) est à la disposition de la Société comme ci-après énoncé:

118605

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l.	€ 12,500	125 parts sociales ordinaires	€ 12,500
Total	€ 12,500		€ 12,500

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi 1915 ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1500.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le 31 décembre 2012.

Assemblée Générale extraordinaire

La comparante agissant en sa qualité d'associée unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associée unique décide de fixer à trois (3) le nombre minimum de Gérants et de nommer les personnes suivantes en leur qualité de Gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Gérant A - Hines International Fund Management LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain du Delaware, dont le siège social est situé à Orange Street, Wilmington Delaware 19801, United States of America.

- Gérant B - M. Andreas Schreurs, dont la résidence professionnelle est située au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- Gérant B - M. Mark Houston, dont la résidence professionnelle est située au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

2. Le siège social sera au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant décrit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Speranskaia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2011. LAC/2011/35854. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115309/579.

(110131968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Eau Rouge Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.350.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 5 juillet 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de AccountingWise S.à r.L, avec siège social au 17, Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg de son mandat de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat

2. Nomination de PANDOMUS, avec siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011119885/15.

(110137705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Effequatro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011119886/13.

(110137946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Elyson Winzlar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 132.401.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011119887/11.

(110138036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Embrun S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 18.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011119888/9.

(110138041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

EREA Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.948.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.
CMS Management Services S.A.
Administrateur
Catherine Noens
Représentant permanent

Référence de publication: 2011119890/14.

(110137900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Eufitel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 120.053.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011119891/9.

(110137928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Okommo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 154.209.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120019/10.

(110137675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Omuti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.404.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120020/10.

(110137674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Oscar B Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.675,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.535.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 9 août 2011, les associés ont pris la décision de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011120022/14.

(110137706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Panattoni Swiss Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.762.

Constituée par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1129 en date du 7 mai 2008 modifié pour la dernière fois par devant le meme notaire en date du 15 juillet 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1978 en date du 13 août 2008.

Le bilan au 31-12-2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Panattoni Swiss Development Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2011120023/19.

(110137807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Podalski Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PODALSKI INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011120033/11.

(110137760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Pro-Déco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3448 Dudelange, 45, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 37.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120036/10.

(110138186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Profimolux, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011120037/10.

(110137739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

R&M Trockenbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Merttert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 119.494.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120039/10.

(110137973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Red Earth Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.250.

EXTRAIT

Il est constaté que l'adresse de Monsieur Stef Oostvogels, gérant, se situe désormais à L-8063 Bertrange, 1, rue Spierzelt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2011120040/12.

(110137632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.
